



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 15 décembre 2025**

**Délibération n° 2025\_210**

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS " ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES MILITAIRES ET PUBLIQUES "**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAR, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Fatou DIOP à Mauricette BOISSEAU.

**ABSENT : 1**

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES**

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative, Jeunesse et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée que le tissu associatif mérignacais constitue un pilier essentiel de la qualité de vie reconnue sur le territoire.

Le soutien financier apporté aux associations représente ainsi un axe majeur de la politique municipale, complété par un accompagnement global : mise à disposition de locaux, prêt de matériel, actions de formation à destination des bénévoles, organisation d'évènements dédiés à la vie associative et appui quotidien dans le développement des projets.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la ville de Mérignac réaffirme sa volonté de maintenir un niveau d'intervention significatif en faveur du secteur associatif.

Les associations interviennent dans des champs variés. Aussi, certaines agissent sur des thèmes multiples contribuant à la qualité de vie mérignacaise. Par ailleurs, dans ces associations, le Comité d'œuvres Sociale de la ville de Mérignac agit également auprès des agents de la Ville.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés pendant la période du 8 avril au 30 juin 2025 via le portail associatif du site internet de la ville de Mérignac.

Pour l'exercice 2026, il est proposé d'allouer aux associations intervenant dans des domaines variés ainsi qu'au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Mérignac une subvention de fonctionnement aux associations listées dans le tableau en annexe, pour un montant global de 255 936 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 4 décembre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : d'attribuer une subvention annuelle 2026 aux associations dont la liste, précisant le montant de la subvention alloué par association, figure en annexe, pour un montant total de 255 936 €.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 43 voix pour

N'ont pas pris part au vote : Madame Mauricette BOISSEAU, Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR, Madame Marie-Christine EWANS, Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Monsieur Gérard SERVIES

Envoyé en préfecture le 16/12/2025  
Reçu en préfecture le 16/12/2025  
Publié le 16/12/25  
ID 033-213302813-20251215-12963-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 15 décembre 2025



**Bastien RIVIERES**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*